

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 27 avril 2017

Convocation du 24 avril 2017.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Dominique CHANSARD, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Charles FARGES, Samantha KEULEN, Serge DESCAT et Fanny CORNUT.

Présence de Mme Muriel ACLOQUE, secrétaire de mairie

Absents excusés : aucun

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20h30.

M. GARRIGUE préside la séance. Il demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE explique que, suite à l'entrée à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP), le taux des taxes locales ont été révisés mais assure que cela ne changera rien pour le contribuable, un ajustement des taxes locales et inter agglomération ayant été effectué.

Il est donc proposé les taux des taxes locales directes communales comme suit :

- taxe d'habitation 10.66%
- taxe foncière bâtie 18.33%
- taxe foncière non bâtie 53.45%

Les membres du conseil municipal prennent acte et votent à l'unanimité.

M. GARRIGUE explique qu'il faut faire un avenant de 2 heures pour le ménage du centre de loisirs du mercredi pour Mme Marie-Christine CRESPIY.

En effet, une convention entre la commune et le GP explique que la commune de Chalagnac facturera ces 2 heures au CAGP.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE donne la parole à Mme ACLOQUE qui expose le compte administratif 2016.
voir ANNEXE 1

Dépenses de fonctionnement :

- prévu 242 773.10€
- réalisé 126 439.95€

Recettes de fonctionnement :

- prévu 242 773.10€
- réalisé 190 424.70€

Dépenses d'investissement :

- prévu 183 202.11€
- réalisé 70 987.02€

Recettes d'investissement:

- prévu 183 202.11€
- réalisé 109 764.20€

M. GARRIGUE sort de la salle. Les membres du conseil municipal votent le compte administratif à l'unanimité.

M. GARRIGUE indique, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 que le résultat cumulé de la section d'investissement étant de -3613.79€, le besoin de financer les restes à réaliser étant de 88 063.24€.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement, 91 677.03€
- affectation complémentaire en « réserves », 0€
- reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 sur la section d'investissement

(dépenses) pour un montant de 3613.79€.

M. GARRIGUE donne la parole à Mme ACLOQUE qui expose le budget primitif 2017.
voir ANNEXE 2

Dépenses de fonctionnement : 417 452.82€ Recettes de fonctionnement : 417 452.82€

Dépenses d'investissement : 223 093.85€ Recettes d'investissement: 223 093.85€

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE indique que pour les années à venir, l'indemnité du maire et des adjoints seront versées trimestriellement pour le maire et le 1^{er} adjoint et pour le 2^{ème} et 3^{ème} adjoints de façon annuelle. Seul le taux relatif aux communes de -1000 habitants peut évoluer.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE informe la révision du loyer du logement de Salles-Tessier au 01/04/2017, calculé par l'ADIL.

Le loyer est de 607.46€ à compter du 01/04/2017.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE informe et demande son avis aux membres du conseil municipal sur le projet de Programme Local de l'Habitat Durable (PLHD) 2017-2022 de la CAGP.

M. GARRIGUE procède à la lecture du rapport.

Vu la délibération du 20.03.2014 du conseil communautaire de la CAGP approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH).

Vu la décision du conseil communautaire d'arrêter le choix du prestataire, le groupement Astym et Astus, pour une mission d'élaboration d'un document stratégique.

Vu en juillet 2016, l'accord des élus de la CAGP de ceux de la CCPVTT, des communes de Sorges, Ligueux, Manzac sur Vern et Savignac les Eglises qui ont décidé d'élaborer un projet de PLH à la bonne échelle territoriale, à savoir 43 communes à compter de 2017.

Les objectifs généraux de ce PLH doivent répondre à un enjeu d'équilibre urbain-rural dans l'aménagement du territoire de l'agglomération (équité territoriale pour une meilleure cohésion ; mixité fonctionnelle pour mieux maîtriser les déplacements ; limitation de l'étalement urbain pour mieux protéger l'environnement). Mais également ce projet doit permettre de concourir à l'attractivité du territoire, de construire une agglomération solidaire avec un travail particulier sur le logement social. Pour finir, ce projet doit soutenir l'économie locale à travers notamment les aides et actions en faveur de la construction de logements neufs et de la réhabilitation des logements anciens.

Le PLH 2017-2022 se compose de 3 parties : un diagnostic, des orientations stratégiques accompagnées d'objectifs de logements et d'un programme d'actions à l'échelle communautaire et territorialisé à l'échelle de chaque commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet de PLH élaboré par la CAGP et confirme que les objectifs et la territorialisation des actions correspondent aux objectifs de développement et aux moyens de la commune.

M. GARRIGUE explique qu'à compter de la rentrée 2017, c'est la CAGP qui prend en charge le transport scolaire pour les enfants de l'école primaire. Néanmoins, l'inscription se fera toujours à la mairie d'Eglise Neuve de Vergt.

Les tarifs évolueront comme suit :

- coût annuel par enfant 93€

- part de la commune 63€ par enfant

- part de la famille 30€

Les membres du conseil municipal prennent acte.

M. GARRIGUE informe que la CAGP a mis en place une politique agricole : charte agricole et forestière établissant un diagnostic agricole et forestier sur tout le territoire, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

La séance est levée à 22h45.

Jean-Paul GARRIGUE

Dominique CHANSARD

Serge DESCAT

Fanny CORNUT

Christelle LACHAUD

Charles FARGES

José RIBEIRO

Marc PORTIL

Samantha KEULEN

Jacques LARNAUDIE-JOLY